

DÉPARTEMENT DU GERS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le VINGT-NEUF JUIN à sept heures trente, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 25 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de madame le maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sandrine BARRAU, M. Bertrand BESSE, M. Gérôme BEYRIES, Mme Christine CARPENE, Mme Josianne DELTEIL, M. Raymond LABORDE, M. Arnaud SEGUIN, Mme Agnès VERSTRAETE et Mme Maryelle VIDAL.

ABSENTS : Mme Sylvie BAYLAC, M. Jean DELIX, M. Fabien LECHES, Mme Audrey PEQUIGNOT, M. Frédéric SOULES, M. Michel TOURON

SECRETAIRE : Mme Agnès VERSTRAETE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice : **quinze**
- quorum : **cinq**
- présents : **neuf**
- votants : **neuf**

ORDRE DU JOUR :

- Approbation de l'emprunt de refinancement du CCAS Les Thuyas

Approbation de l'emprunt de refinancement du CCAS Les Thuyas

Délibération n°2020-031 approuvant le contrat de prêt proposé par La Banque Postale au CCAS Les Thuyas

Vote : OUI à l'unanimité (9 voix)

Madame le maire rappelle que les emprunts conclus par le centre communal d'action sociale (CCAS) doivent être approuvés par le conseil municipal

Elle présente les principales caractéristiques du projet de contrat de prêt de refinancement proposé par La Banque Postale et adopté le 19 juin dernier par le centre communal d'action sociale :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 2 215 693,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 19 ans et 1 mois

Objet du contrat de prêt : financer le refinancement

Tranche obligatoire à taux fixe du 30/06/2020 au 01/07/2039

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 2 215 693,00 EUR

Versement des fonds : 2 215 693,00 EUR versés automatiquement le 30/06/2020

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,72 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Garantie

Garantie collectivité locale :

Garant : Département du Gers

Quotité garantie : capital prêté à hauteur de 50,00 %, augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires.

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Le conseil municipal,

vu l'article L2121-34 du code général des collectivités territoriales ;

vu la délibération G-062020 du 19 juin 2020 du centre communal d'action sociale de Monferran-Savès ;

après en avoir délibéré,

donne un avis favorable au contrat de prêt ci-dessus exposé.

Fait et délibéré le 29 juin 2020. Prise de notes et rédaction numérique simultanées qui empêchent les conseillers municipaux présents de signer le PV.

La secrétaire de séance,
Agnès VERSTRAETE

Le maire,
Josianne DELTEIL